

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2211

25 novembre 2006

SOMMAIRE

Abici S.A., Luxembourg	106128	bourg	106094
Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg	106098	Honeywell Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	106098
Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg	106103	HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construc- tion Hochtief-Luxembourg S.A., Luxembourg. .	106117
ACM U.S. Real Estate Investment Fund, Sicav, Lu- xembourg	106121	Immeubles Place d'Armes S.A., Luxembourg ...	106124
Activ'Invest S.A., Luxembourg	106121	Immobilien-gesellschaft CSC Kirchberg S.A., Lu- xembourg.	106104
Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	106103	Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Lu- xembourg.	106094
Agharti S.A., Luxembourg	106125	Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Luxembourg	106094
Albion Capital Corporation S.A., Luxembourg ..	106117	JJL, S.à r.l., Luxembourg	106111
Ansbacher Group Holdings Limited, S.à r.l., Lu- xembourg	106082	JOCO Promotions S.A., Mamer	106126
Axafil S.A., Luxembourg	106118	Librefeu Holding S.A., Luxembourg	106127
Bech S.A., Luxembourg	106126	Ludovicus Investment S.A.H., Luxembourg	106115
(Die) Brille, S.à r.l., Grevenmacher	106127	Luxcustoms, S.à r.l., Mamer	106122
Chricat Investments S.A., Luxembourg	106121	Luxcustoms, S.à r.l., Mamer	106124
Cibo Finance S.A., Luxembourg	106091	Mastar Invest S.A., Luxembourg	106110
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg	106117	Merrill Lynch Global Investment Series	106128
Deltalux GP, S.à r.l., Luxembourg	106082	Oxbridge Holding S.A., Luxembourg	106127
Deltalux GP, S.à r.l., Luxembourg	106090	Pierjet Investments S.A., Luxembourg	106126
Deltalux Holdings GP, S.à r.l., Luxembourg	106082	R.A.S.A., Strassen	106125
Demeure de Charme, S.à r.l., Luxembourg	106082	SP Racing S.A., Foetz	106104
Dianthus Management S.A., Luxembourg	106116	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	106108
Dianthus Management S.A., Luxembourg	106120	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	106110
Divonne Properties S.A., Luxembourg	106119	Treuenbrietzen, S.à r.l., Luxembourg	106090
Enviro Services International, S.à r.l., Livange ...	106125	Tyco International Group S.A., Luxembourg	106091
Eternity Management S.A.H., Luxembourg	106117	Tyco International Group S.A., Luxembourg	106093
Euroclass Multimedia Holding S.A., Luxembourg	106126	Urbasa Sicav, Luxembourg	106120
Euroconsortium de Gestion S.A., Luxembourg ..	106124	Vallin Holding S.A.H., Luxembourg	106091
Fidelis S.A., Luxembourg	106121	Visua.net, S.à r.l., Luxembourg	106125
Fiji Water Company Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	106121	Wexford Holding Company S.A., Luxembourg ..	106128
GDI Invest S.A., Luxembourg	106119	Zuriel S.A., Luxembourg	106119
GDI Invest S.A., Luxembourg	106120		
Gresham Borehamwood IP, S.à r.l., Luxembourg	106106		
Gresham Borehamwood IP, S.à r.l., Luxembourg	106108		
Hazel Holding S.A., Luxembourg	106111		
Honeywell Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem-			

ANSBACHER GROUP HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.888.

Monsieur Bradley Erickson, administrateur de la société, a changé d'adresse et réside désormais au: 35, Scotland Road Buckhurst Hill, Essex, IG9 5 QE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANSBACHER GROUP HOLDINGS LIMITED, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110885.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

DELTALUX GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.348.

Le bilan au 31 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

A. Botfield.

(111573.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

DELTALUX HOLDINGS GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.355.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

A. Botfield.

(111575.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 96.986.

In the year two thousand and six, on the seventh day of September,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg),

There appeared:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 9164,

here represented by Mr. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in Luxembourg;

2) ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118562,

here represented by Ms. Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in New York;

3) ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2349 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118580,

here represented by Ms. Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in New York;

4) MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at 2 Kustoros, Nikosia, Cyprus, recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number HE 159045.

here represented by Mr. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in Nikosia;

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Partners of DEMEURE DE CHARME, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' register under section B number 96986, incorporated with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 17 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 December 2003, number 1345. The articles of incorporation of the Company have not been modified.

The appearing parties representing the entire share capital took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Partners of the Company resolve to modify the articles of association of the Company which now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future (the current owners of the shares and all those who may become members in future, hereinafter the «Members» and each a «Member»), a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist, financially or otherwise, the companies or give assistance for the sole benefit of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DEMEURE DE CHARME, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a Members' meeting. Within the same borough of Luxembourg-City, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary Members' meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by unanimous decision of all Members. The existing Members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among Members. Inter vivos, they may only be transferred to new Members subject to the approval of such transfer given by the Members in a Members' meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of Members may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by up to four managers (the «Managers» and each a «Manager»), who can be Members or not. All Managers together form the «Board of Managers».

Each share of 25% in the Company's share capital give the Member holding such shares, or, in case several members together hold a total share of 25% in the Company's share capital, the respective Members a right, but no obligation, to designate for appointment by the Members' Meeting a Manager. A Manager may be dismissed freely at any time and without specific cause by the Members' Meeting.

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of one of its Managers.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more general managers, officers or other agents, Members or not, Managers or not, acting alone or jointly (the «General Managers» and each a «General Manager»). Their appointment and powers shall be determined by unanimous resolution of the Board of Managers, whereas their revocation shall be determined by a resolution of the Board of Managers passed with a simple majority, provided that in the event that the General Manager to be removed is a member of the Board of Managers, such member shall have no voting right in such resolution and further provided that if the General Manager to be removed is an employee of a Member, the member of the Board of Managers designated for appointment by the Members' Meeting by such Member shall also have no voting right in such resolution. The delegation to a member of the Board of Managers is subject to the prior general authorisation of the Members' meeting.

Art. 13. In case of several Managers, the Board of Managers shall choose from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also choose a secretary, who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Members.

The Board of Managers shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting. Such meetings shall take place in Luxembourg. Furthermore, any Manager may propose matters to be put on the agenda of a meeting of the Board of Managers and at any time request the Chairman to call a meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of Members and of the Board of Managers, but in his absence, the Members or the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each Manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a meeting of the Board of Managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. Each Manager may represent one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers.

Decisions shall be taken by simple majority of the Managers present or represented at such meeting, unless expressly stated otherwise herein.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by two Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by two Managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers shall be kept at the registered office of the Company. Copies of the minutes of any meeting shall be sent to each Manager and, upon request, to any Member so requesting.

Art. 15. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16a. The following items require a decision of the Board of Managers to be taken with the unanimous vote of all the Managers then in office:

- (a) acquisition, sale or encumbrance of real estate, provided the value thereof exceeds EUR 2 million in any specific case or EUR 15 million per year in the aggregate;
- (b) borrowing of bank credits with an amount of more than EUR 1 million and refunding of existing bank credits;
- (c) the exercise of voting rights in any corporate body of any subsidiary of the Company to the extent topics identical or substantially identical to those set forth in Art. 21 hereof are subject of the voting;
- (d) deviations from the budgets approved by the Members' meeting;
- (e) any material change in or addition to the lines of business of the Company or its strategic business plans, as in effect from time to time; decision to effectuate an Exit of the Company, as such term may be defined in any shareholders' agreement between the Members of the Company, from time to time, provided that the decision to effectuate an Exit does not require a unanimous decision of the Board of Managers if Members holding at least an aggregate of 50% of the

share capital in the Company after September 6, 2011 require the other Members to initiate an Exit in accordance with any shareholders' agreement between the Members of the Company, from time to time;

Art. 16b. The following items require a decision of the Board of Managers to be taken with the qualified majority of at least 75% of the Managers then in office:

- (a) conclusion, modification and termination of control agreements, profit sharing agreements or silent participations and comparable internal organizational modifications of material importance;
- (b) non-property investments of more than EUR 250,000.- in a single case;
- (c) contracts or other transactions between the Company, on the one hand, and any Member, any affiliate of a Member, any Manager of the Company or of any enterprise in which it holds an interest, any person or entity being affiliated or being otherwise (e.g. as relative or spouse) closely related with any Member or Manager, on the other hand;
- (d) assumption of guaranties, sureties or other liability for third-party liabilities;
- (e) the commencement, termination or settlement of any claim or lawsuit or other legal action or arbitration or administrative proceeding by or against the Company involving an uninsured amount in excess of EUR 100,000.-;

Art. 16c. The following items require a decision of the Board of Managers to be taken with the simple majority of the Managers then in office:

- (a) granting of loans
- (b) conclusion of agreements through which expenses or obligations of over EUR 250,000.- arise (in any specific case or for the year as a whole) or the issuance of approval to any material modification relevant to rights of such an agreement or any waiver of the rights resulting from such agreements
- (c) any capital expenditure for repairs and maintenance in excess of EUR 250,000.- for any one item or in excess of EUR 1,000,000.- in the aggregate for any year;

Art. 16d. The provisions stated above in Articles 16a-16c shall apply mutatis mutandis to any actions not taken by the Company itself but by any of its subsidiaries. The Managers shall ensure, and shall exercise all rights of the Company accordingly, that the above actions will not be taken by any subsidiary without having been submitted to a resolution of the Board of Managers of the Company and a resolution consenting such actions was taken by unanimous vote.

Art. 17. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 18. Each Member may participate in the collective decisions of the Company irrespective of the number of shares which he owns. Each Member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. If the Company has only one Member, such sole Member exercises the powers granted to the Members' meeting under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 20. The following rules of procedure shall apply to all Members' meetings of the Company.

(a) A Members' meeting will be called at least once a year and as required by these articles of association. Each Member may call a Members' meeting. Written notice of such Members' meeting shall be sent by the Member(s) calling the meeting to all Members at least seven (7) days prior to such meeting. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period.

(b) Each notice of a Members' meeting shall indicate the place, time and agenda of said meeting, and be accompanied by any relevant documentation. Members' meetings shall be held in Luxembourg. It is, however, possible to attend Members' meetings via telephone or similar electronic devices. Each Member may propose matters for the agenda of a Members' meeting, and such Member shall give the other Members written notice of such agenda items as soon before the meeting as practical but, in any case, at least five days prior to the meeting. If the notice provisions in this Article 20 are not satisfied, valid resolutions may nevertheless be adopted if each Member either (i) signs a waiver of notice or (ii) is present or represented by proxy at the meeting (other than to oppose the holding of the meeting). In addition, as long as the number of Members does not exceed twenty five, decisions of the Members may be adopted by a resolution in writing signed by the owners of all of the shares.

(c) Minutes shall be kept of every Members' meeting (to serve as proof) without undue delay, stating the location and the date of the meeting, the persons attending as well as the agenda, and summarizing the deliberations and setting forth the resolutions adopted by the Members.

(d) A quorum at any Members' meeting shall require the attendance of Members who own in the aggregate at least seventy-five percent (75%) of the share capital. Members may attend a Members' meeting in person or by proxy. If a quorum is not present at the opening of any meeting, then the Member present may not pass any resolutions other than adjourning such meeting to the same time of day and place on a date as determined by the Members present, which date shall be at least 15 days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to Members within three (3) days of such adjournment. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, then the Members who are present shall be deemed to constitute a quorum and may pass any resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or accompanying documentation) provided to all Members in connection with the originally scheduled meeting.

Art. 21. The Members will have equal voting rights per share at Members' meetings of the Company. Generally, the Members' meeting shall decide with simple majority of the votes present unless mandatory Luxembourg law provides

for a qualified majority. However, the items listed below shall require unanimous decisions in the Members' meeting of the Company:

- (a) changes to the articles of association of the Company, including the increase or reduction of issued share capital;
- (b) any capital contributions as well as the issuance of equity and equity-linked securities;
- (c) any restructurings or other form of reorganization;
- (d) the annual budget for the Company and the annual consolidated budget for the Company;
- (e) any material change in or addition to the lines of business of the Company or its strategic business plans, as in effect from time to time; decision to effectuate the sale of all or substantially all of the assets of the Company by which substantially all of the value of the Company is realized;
- (f) the dissolution and liquidation of the Company.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 22. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal share capital of the Company. The balance may be freely used by the Members. The Board of Managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient. Any such distribution requires a unanimous decision of the Board of Managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Members, and which are appointed by the Members' meeting which will also determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the Members proportionally to the shares of the Company held by them, unless otherwise agreed between the Members.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, (Luxembourg),

Ont comparu:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 9164,

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à Luxembourg;

2) ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118562,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à New York;

3) ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118580,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à New York;

4) MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 2 Kustoros, Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de la république de Chypre sous le numéro HE 159045,

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à Nikosia;

Lesdites procurations signées ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les Associés de DEMEURE DE CHARME, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 96986, constituée avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 décembre 2003 numéro 1345. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiées.

Les comparants, qui représentent l'intégralité du capital social, ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les Associés de la Société décident de modifier les articles des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, seront nommés ci-après les «Associés» et chacun un «Associé») une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme Associé, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant que pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DEMEURE DE CHARME, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des Associés. A l'intérieur de la même commune. Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil de Gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision unanime de tous les Associés. Les Associés existants auront un droit de souscription préférentiel par rapport au nombre de parts sociales qu'ils détiennent, dans le cas d'un apport en numéraire.

Art. 8. La Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les Associés en assemblée, avec une majorité de trois quart du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par quatre gérants au maximum (les «Gérants» et chacun un «Gérant») qui n'ont pas besoin d'être des Associés. Tous les Gérants forment ensemble le «Conseil de Gérance».

Chaque part de 25% dans le capital social de la Société donnera à l'Associé détenant ces parts sociales, dans le cas où plusieurs Gérants détiennent ensemble une part de 25% du capital social de la Société, aux Associés un droit, mais pas une obligation, de désigner un Gérant qui sera nommé par l'Assemblée des Associés. Les Gérants sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique par l'Assemblée des Associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul Gérant.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société par rapport à sa gérance peuvent être déléguées à un ou plusieurs gérants généraux, directeurs ou représentants, Gérants ou non, Associés ou non, agissant individuellement ou ensemble (les «Gérants Généraux»). Leur nomination et pouvoirs seront déterminés par résolution unanime du Conseil de Gérance, tandis que leur révocation sera décidé par une résolution du Conseil de Gérance adoptée par une simple majorité, à condition que dans le cas où le Gérant à être révoqué est un membre du Conseil de Gérance, ce membre n'aura pas de droit de vote pour une telle résolution et aussi à condition que si le Gérant Général à être révoqué est un employé d'un Associé, le membre du Conseil de Gérance désigné pour être nommé par l'Assemblée des Associés par un tel Associé n'aura pas non plus de droit de vote pour une telle résolution. La délégation à un membre du Conseil de Gérance est soumis à l'autorisation générale préalable de l'Assemblée des Associés.

Art. 13. En cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ces réunions auront lieu à Luxembourg. En outre, tout Gérant peut proposer des sujets qui seront mis sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance et peut à tout moment demander le Président de convoquer une réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des Associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence les Associés ou Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par mail électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par mail électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf si les présents statuts prévoient autre chose.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou, en son absence, par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être gardés au siège social de la Société. Les copies des procès-verbaux des réunions doivent être envoyés à chaque Gérant et, sur la requête de tout Gérant ayant fait la demande.

Art. 15. La mort ou la démission d'un Gérant, ou pour tout autre raison, ne doit pas causer la dissolution de la Société.

Art. 16a. Les points suivants demandent une décision du Conseil de Gérance prise par vote unanime de tous les Gérants en fonctions:

(a) acquisition, vente ou charge de biens immobiliers, à condition que leur valeur est supérieur à EUR 2 millions dans les cas spécifiques et EUR 15 millions par an en total;

(b) emprunt de crédits bancaires d'un montant de plus de EUR 1 million et remboursement des crédits bancaires existants;

(c) l'exercice de droits de vote au sein d'une entité d'une filiale de la Société dans la mesure où des sujets identiques ou en grande partie identiques à ceux décrits à l'Article 12 des présentes sont sujets au vote;

(d) écarts du budget approuvé par l'assemblée des Associés;

(e) toute modification matérielle dans ou tout ajout à la description de l'activité de la Société ou ses plans stratégiques, qui peut être faits de temps à autre; décision d'effectuer un Exit de la Société, tel qu'il peut être défini dans un pacte d'associés entre les Associés de la Société, à condition que la décision d'effectuer un Exit ne demande pas une décision unanime du Conseil de Gérance si des Associés détenant au moins un total de 50% du capital social de la Société après le 6 septembre 2011 demandent les autres Associés de déclencher un Exit conformément à tout pacte d'associé entre les Associés de la Société.

Art. 16b. Les points suivants demandent une décision du Conseil de Gérance prise avec la majorité de au moins 75% des Gérants en fonctions:

- (a) conclusion, modification et résiliation de contrats de contrôle, contrat de partage de profit ou participations muettes et des modifications d'organisation interne comparables d'importance matérielle;
- (b) investissements non immobilier de plus de EUR 250.000,-;
- (c) contrats ou autres transactions entre la Société, d'une part, et tout Associé, tout affilié d'un Associé, tout Gérant de la Société ou de toute société dans laquelle elle détient un intérêt, toute personne ou entité affiliée ou autrement (p.ex. parent ou époux) lié à tout Associé ou Gérant, d'autre part;
- (d) supposition de garanties, sûretés ou autres dettes envers des tiers;
- (e) le commencement, la fin ou le règlement de toute plainte ou action en justice ou arbitrage ou procédure administrative par ou contre la Société impliquant un montant non-assuré au-dessus de EUR 100.000,-.

Art. 16c. Les points suivants demandent une décision du Conseil de Gérance prise par simple majorité des Gérants en fonctions:

- (a) accord de prêt;
- (b) conclusion de contrats dont des frais ou obligations de plus de EUR 250.000,- résultent (pour tout les cas spécifique ou pour toute l'année) ou émission d'approbation pour toute modification matérielle important en ce qui concerne les droits d'un tel contrat ou tout renoncement aux droits résultant de tels contrats;
- (c) toutes dépenses de capital pour des réparations ou l'entretien au-dessus de EUR 250.000,- par pièce ou au-dessus de EUR 1.000.000,- pour l'année;

Art. 16d. Les provisions décrites dans les Articles 16a-16c s'appliqueront mutatis mutandis à toutes les actions qui ne sont pas prises par la Société elle-même mais par une de ses filiales. Les Gérants assureront, et exerceront tous les droits de la Société par conséquent, que les actions ci-dessus ne seront pas prises par une filiale sans avoir été soumises à une résolution du Conseil de Gérance de la Société et sans qu'une résolution approuvant ces actions sera prise par vote unanime.

Art. 17. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Les règles de procédure suivantes devront s'appliquer à toute l'assemblée des Associés de la Société.

(a) Une assemblée des Associés se réunira au moins une fois par an, dans les formes requises par les statuts. Chaque Associé peut convoquer une assemblée des Associés. Le ou les Associés(s) ayant requis la réunion d'une telle assemblée des Associés devront envoyer une demande écrite au moins sept (7) jours avant sa tenue. Le délai de convocation commencera le jour suivant l'envoi de la convocation. Le jour de la tenue de l'assemblée ne sera pas inclus dans le délai de convocation.

(b) Chaque convocation à une assemblée des Associés devra indiquer le lieu, la date et l'agenda de ladite assemblée, et devra être accompagnée de tout document pertinent. L'assemblée des Associés devra se tenir à Luxembourg. Il est toutefois possible de prendre part à la réunion par téléphone ou par un autre moyen électronique. Chaque Associé pourra proposer l'ajout d'une résolution dans l'ordre du jour, et devra informer les autres Associés par écrit de tels projets de résolutions à l'ordre du jour le plus tôt possible avant l'assemblée mais, en tout état de cause, au plus tard cinq (5) jours avant la assemblée. Si les dispositions relative à l'avis de convocation ne sont pas respectées, des résolutions pourront néanmoins être valablement adoptées (i) soit que chaque Associé signe une lettre de renonciation ou (ii) soit que chaque Associé est présent ou représenté par un mandataire à l'assemblée (dans un autre but que de s'opposer à la tenue de l'assemblée). En outre, aussi longtemps que le nombre d'Associés n'excédera pas vingt-cinq, les décisions des Associés pourront être adoptées par le biais d'une résolution écrite signées par les détenteurs de toutes les actions.

(c) Les procès-verbaux de chaque assemblée des Associés devront sans tarder être conservés (afin de servir de preuve), en précisant la date et le lieu de l'assemblée, les personnes présentes ainsi que l'ordre du jour, et reprenant les délibérations et rendant exécutoire les décisions prises par les Associés.

(d) Pour toute assemblée des Associés devra être respecté un quorum requérant la présence d'Associés détenant en totalité, en définitive soixante-quinze pour cent du capital social. Si un tel quorum n'est pas présent à l'ouverture de chaque assemblée, l'Associé présent ne pourra prendre d'autre résolutions que celle d'ajourner une telle assemblée pour la reporter à une autre date à la même heure et au même lieu, tel que déterminés par les Associés présents, cette date devant être au moins 15 jours après la date de la réunion ajournée. Notification de tout ajournement et de la date, de l'heure et du lieu de toute réunion convoquée à nouveau doit être envoyée aux Associés en dedans de trois (3) jours d'un tel ajournement. Si un quorum n'est toujours pas atteint à la réunion convoquée à nouveau, les Associés présents seront considérés de représenter un quorum et peuvent prendre toutes résolutions par rapport aux points qui étaient indiqués dans l'ordre du jour faisant partie de la notification (ou des documents joints) envoyée à tous les Associés pour la réunion initialement convoquée.

Art. 21. Les Associés auront les mêmes droits de vote par part sociale aux assemblées des Associés de la Société. En général, l'assemblée des Associés prend les décisions avec une simple majorité des votes présents, à moins que la loi

luxembourgeoise ne prévoit autre chose. Pourtant, les points ci-dessous demandent la décision unanime de l'assemblée des Associés de la Société:

- (a) modifications des statuts de la Société, y compris l'augmentation ou la réduction du capital social émis;
- (b) contributions au capital ainsi qu'émission de parts sociales ou de titres liés au capital;
- (c) restructurations ou toute autre forme de réorganisation;
- (d) le budget annuel pour la Société et le budget annuel consolidé pour la Société;
- (e) toute modification matérielle dans ou tout ajout à la description de l'activité de la Société ou ses plans stratégiques, qui peut être faite de temps à autre; décision d'effectuer la vente de tous ou de presque tous les actifs de la Société par lesquels la valeur de la Société est en grande partie réalisée;
- (f) dissolution et liquidation de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des Associés. Le Conseil de Gérance est autorisé de distribuer des dividendes provisoires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. Une telle distribution demande la décision unanime du Conseil de Gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, sauf si les Associés ont convenu autre chose.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles, V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2006, vol. 438, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(114573.3/242/501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

DELTALUX GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.348.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

A. Botfield.

(111576.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

TREUENBRIETZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.476.

Le bilan au 27 septembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

A. Botfield.

(111579.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

CIBO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour CIBO FINANCE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(111585.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

VALLIN HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02432, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour VALLIN HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(111587.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Share capital: USD 545,000.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.939.

In the year two thousand and six, on the sixth of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. (the Meeting), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 63.939 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 30 March 1998 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 474 of 29 June 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 28 September 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 195 of 27 January 2006.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Olivier Wuidar, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Ms Claire-Marie Darnand, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all of the one hundred nine thousand (109,000) ordinary shares of the Company with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of five hundred forty-five thousand United States Dollars (USD 545,000.-) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;

4. Power and authority given to any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with items 2. and 3. above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

5. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 30th of September rather than on the 1st of October, and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 29th of September of the next year rather than on the 30th September of the next year.

The Meeting resolves that (i) the accounting year of the Company that started on the 1st of October 2005 shall close on the 29th of September 2006 rather than on the 30th of September 2006, and (ii) the accounting year of the Company that should have started on the 1st of October 2006 shall start on the 30th of September 2006.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

«Art. 17. Accounting year.

17.1. The accounting year of the corporation shall begin on the 30th of September and shall terminate on the 29th of September of the next year.»

Fourth resolution

The Meeting empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. (l'Assemblée), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.939 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 30 mars 1998 par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 474 en date du 29 juin 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, le 14 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 195 en date du 27 janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Gérardin, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Olivier Wuidar, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mademoiselle Claire-Marie Darnand, juriste, demeurant à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 109.000 (cent neuf mille) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,-) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société de cinq cent quarante-cinq milles dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 545.000,-), sont présentes ou

dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux points 2. et 3. ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et
5. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 30 septembre, au lieu du 1^{er} octobre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 29 septembre de l'année suivante, au lieu du 30 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que (i) l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} octobre 2005 se termine le 29 septembre 2006 au lieu du 30 septembre 2006, et (ii) l'année sociale de la Société qui a dû commencer le 1^{er} octobre 2006 commence le 30 septembre 2006.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 17. Année sociale.**

17.1. L'année sociale commence le 30 septembre et se termine le 29 septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des couts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gérardin, O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2006, vol. 438, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114423.3/242/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 545.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114425.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT EDWARD STEICHEN BUILDING KIRCHBERG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 89.167.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(111589.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CURIA KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.727.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(111592.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

**HONEYWELL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: 12,500.-.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 116.139.

In the year two thousand six, on the twelfth of July,
Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

There appeared:

HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD., an entity incorporated and organized under the laws of Bermuda, with registered office at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton HM 12, registered with the Trade and Company register of Bermuda under number 38492, here represented by Mr. Patrick Van Hees, employee, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, by virtue of a proxy given on July 12, 2006. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of HONEYWELL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register section B, under number 116139, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 26, 2006, published in the Mémorial C - N 1320, Recueil des Sociétés et Associations dated July 7, 2006 and whose bylaws have not been since amended.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to designate the current five hundred (500) existing shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each as «Class A Shares».

IV. The shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-).

V. The shareholder resolved to issue five hundred (500) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to be designated as «Class B Shares» with payment of a total share premium of thirty three million eight hundred thirty thousand nine hundred sixteen Euro (EUR 33,830,916.-).

Subscription - Payment

Thereupon HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD, prenamed through its proxyholder, declared to waive its preferred subscription right on the newly issued shares.

Thereupon intervened HONEYWELL FINANCE B.V., an entity incorporated and organized under the laws of the Netherlands, with registered office at Laarderhoogtweg 18, 1101 EA Amsterdam, the Netherlands, registered with the

Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33170532, here represented by Mr. Patrick Van Hees, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, by virtue of a proxy given on July 12, 2006, declared to subscribe to the five hundred (500) new Class B Shares and to make payment in full for each such new Class B Shares thus subscribed and connected share premium by contribution (hereinafter referred to as the «Contribution») in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property), to the exception of (potential) tax obligations or any claims and receivables related to (potential) tax refunds or tax credits, whether absolute, contingent, accrued, known or unknown.

The Contribution represents a net contribution in an aggregate amount of thirty-three million eight hundred forty-three thousand four hundred sixteen Euro (EUR 33,843,416.-).

HONEYWELL FINANCE B.V., through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by HONEYWELL FINANCE B.V. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a certification of HONEYWELL FINANCE B.V., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution and a balance sheet of HONEYWELL FINANCE B.V. dated as of May 31, 2006 certified «true and correct» by the directors of HONEYWELL FINANCE B.V.

In addition, HONEYWELL FINANCE B.V., through its proxyholder, further stated that a report has been drawn up by F. Cagnetta of Honeywell on July 10, 2006 wherein the main part of the Contribution so contributed is described and valued.

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD. resolved to accept the said subscription and payment by HONEYWELL FINANCE B.V. and to allot the five hundred (500) Class B Shares to HONEYWELL FINANCE B.V. as stated above.

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns contributions in kind of all assets and liabilities of a Dutch resident company (HONEYWELL FINANCE B.V.) to a Luxembourg resident company (the Company), the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for tax exemption.

VI. The sole shareholder resolved to restate article 6, 7 and 24 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 6. Subscribed capital. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) divided into:

- Five hundred (500) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- Five hundred (500) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of thirty three million eight hundred thirty thousand nine hundred sixteen Euro (EUR 33,830,916.-) allocated on the Class B Shares Premium Account.

Class A Shares and Class B Shares (together referred to as the «classes» of shares and each referred to as a «class» of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class B Shares shall remain attached to the Class B Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class B Shares Premium Account.

Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 19 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

The share capital of the Company and the share premium attaching to any class of shares shall be repaid to the holders of the relevant class of shares under the same conditions.

Share premium of any class of shares may be allocated to the legal reserve of the Company, under the condition that the amounts of the relevant net share premium amount paid on a class of shares shall be indicated in article 6 of the present Articles, i.e. the amount indicated not including any possible allocation to the legal reserve. In case of reduction of share capital, the amount of legal reserve to be reduced shall automatically be (reallocated to the share premium account(s) from which it originated.

Art. 24. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration. Subject to the availability of funds:

- the holder of the Class A Shares has an equal preferred right to the repayment of his respective contributions (i.e. respective share capital and Class A Shares Premium Account, including such share premium from the Class A Shares Premium Account allocated to the legal reserve, if any).

- the holder of the Class B Shares has an equal preferred right to the repayment of his respective contributions (i.e. respective share capital and Class B Shares Premium Account, including such share premium from the Class B Shares Premium Account allocated to the legal reserve, if any).

Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

VII. The sole shareholder resolved to add the following article as article 9 of the articles of association of the Company:

Art. 9. Dividends. Each share entitles to a fraction of the rights attached to the share in the Company under the conditions as set out below, and in direct proportion to the number of shares in existence.

The holders of Class A Shares are entitled to a dividend to be computed on the nominal value of the Class A Shares, Class A Shares Premium Account, and the share premium of the Class A Shares allocated to the legal reserve, if any.

The holders of Class B Shares are entitled to a dividend to be computed on the nominal value of the Class B Shares, Class B Shares Premium Account, and the share premium of the Class B Shares allocated to the legal reserve, if any.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand and five hundred euros (EUR 7,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, soussigné,

A comparu:

HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton HM 12, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés des Bermudes sous le numéro 38492, ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HONEYWELL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. (ci après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116139, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C N 1320, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 juillet 2006 et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique a décidé de désigner les cinq cents (500) parts sociales actuelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune pour leur conférer la dénomination de «Parts Sociales de Catégorie A».

IV. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-).

V. L'associé unique a décidé d'émettre cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et désignées «Parts Sociales de Catégorie B», avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-trois millions huit cent trente mille neuf cent seize Euro (EUR 33.830.916,-).

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD., prédésignée, qui, par son mandataire a décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription sur les Parts Sociales de Catégorie B émises.

Est alors intervenue HONEYWELL FINANCE BV, une société de droit hollandais, ayant son siège social à Laarderhoogtweg 18, 1101 EA Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33170532. qui, ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2006, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et libérer intégralement chacune de ces Parts Sociales de Catégorie B ainsi que la prime d'émission liée, par apport (l'«Apport») en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) à l'exception de toutes obligations fiscales (potentielles) ou toutes réclamations ou créances liées à un remboursement fiscal (potentiel), qu'il soit absolu, contingent, cumulé, connu ou inconnu.

L'Apport représente un apport net d'un montant total de trente-trois millions huit cent quarante-trois mille quatre cent seize Euro (EUR 33.843.416,-).

HONEYWELL FINANCE B.V., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par HONEYWELL FINANCE B.V. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par HONEYWELL FINANCE B.V. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré et par un bilan de HONEYWELL FINANCE B.V. en date du 31 mai 2006, certifié «sincère et véritable» par ses administrateurs.

HONEYWELL FINANCE B.V., agissant par son mandataire dûment mandaté a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par M. Cagnetta de Honeywell le 10 juillet 2006, dans lequel l'Apport ainsi contribué a été décrit et évalué.

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera déposé avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ensuite, HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD. a décidé d'accepter cette souscription et ce paiement par HONEYWELL FINANCE B.V. et d'attribuer les cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie B à HONEYWELL FINANCE B.V. tel que mentionné ci-dessus.

Requête en exonération de paiement du droit d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'apports en nature de tous les actifs et passifs d'une société résidente Néerlandaise (HONEYWELL FINANCE B.V.) à une société résidente Luxembourgeoise (la Société), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport.

VI. L'associé unique a décidé de modifier les articles 6, 7 et 24 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) divisé en:

- Cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de trente-trois millions huit cent trente mille neuf cent seize Euro (EUR 33.830.916,-) allouée au compte de prime d'émission sur les Parts Sociales de Catégorie B.

Les Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B (ci-après mentionnées ensemble comme «les catégories» de parts sociales et chacune mentionnée séparément ci-après comme «la catégorie» de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, en accord avec la Loi et les Statuts présents. Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Compte de prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Compte de prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B.

En conformité avec la Loi, les droits attachés aux différentes catégories de parts sociales sont décrits dans les Statuts présents.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la catégorie de parts sociales afférente devront être repayés aux détenteurs des catégories de parts sociales concernées d'après les mêmes conditions.

La Prime d'émission attachée aux catégories de parts sociales afférentes peut être allouée à la réserve légale de la Société, à condition que les montants de la prime d'émission nette concernée payés à une catégorie de parts sociales soient indiqués dans l'article 6 des Statuts présents, c'est à dire le montant indiqué n'incluant pas toute allocation possible à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire devra être automatiquement (ré) alloué au compte de prime d'émission dont il provient.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

En fonction des actifs disponibles:

- le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A a un droit préférentiel pour le remboursement de sa contribution respective (c'est-à-dire du capital social, du compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale);

- le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B a un droit préférentiel pour le remboursement de sa contribution respective (c'est-à-dire du capital social, du compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie B, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale).

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

VII. L'associé unique a décidé d'ajouter l'article suivant en tant qu'article 9 dans les statuts de la Société:

Art. 9. Dividendes. Chaque part sociale donne droit à une fraction des droits attachés à la part sociale de la Société par application du principe évoqué ci-après.

Le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A a droit à un dividende calculé sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A, le compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie A et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale.

Le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B a droit à un dividende calculé sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, le compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur Parts Sociales de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2006, vol. 437, fol. 64, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(114648.3/242/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

HONEYWELL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 116.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114649.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of September,

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 84.021,

here represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jean Lambert, master in economics, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- Mr. Patrice Yande, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the «société en commandite par actions» ABSOLUTE VENTURES S.C.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABSOLUTE VENTURES S.A., on the 2nd of May 2006 relatively to an increase of the corporate capital in the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A., prenamed.

A copy of this resolution, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting as stated here before, have requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A. having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 87.345, has been incorporated pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André Schwachtgen on December 23, 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;

- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;

- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;
- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,
- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,
- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,
- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006.

II.- The company has an authorised share capital of fifty million two hundred thousand Euro (EUR 50,200,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) «A Shares» having a par value of two Euro (EUR 2.-) each and a premium of four hundred ninety six Euro (EUR 496.-) each, one hundred thousand (100,000) «B Shares» having a par value of two Euro (EUR 2.-) each and one hundred thousand (100,000) «C Shares» having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

III.- The company has an issued capital of three hundred sixty-four thousand nine hundred forty Euro (EUR 364,940.-) divided into one hundred eighty-two thousand four hundred seventy (182,470) shares, comprising:

- i) fifty thousand and thirty (50,030) Redeemable Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («A shares»);
- ii) sixty-six thousand two hundred twenty (66,220) Ordinary Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («B shares»);
- iii) sixty-six thousand two hundred twenty (66,220) Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of sixteen million nine hundred eighteen thousand seven hundred ninety-four Euro (EUR 16,918,794.-) on the A Shares.

IV.- Article 5 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further «A Shares», «B Shares» and «C Shares», with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 2nd of May 2006, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of seven thousand three hundred ninety-two Euro (EUR 7,392.-) in order to increase it from the present amount of three hundred sixty-four thousand nine hundred forty Euro (EUR 364,940.-) to the amount of three hundred seventy-two thousand three hundred thirty-two Euro (EUR 372,332.-) and by issuing:

- one thousand two hundred thirty-two (1,232) Redeemable Shares («A shares») having a par value of two Euro (EUR 2.-) each and a premium of four hundred ninety-six Euro (EUR 496.-) each,
- one thousand two hundred thirty-two (1,232) Ordinary Shares («B shares») having a par value of two Euro (EUR 2.-) each,
- one thousand two hundred thirty-two (1,232) Ordinary Shares («C shares») having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

Furthermore there is an additional premium of six hundred eleven thousand seventy-two Euro (EUR 611,072.-) to raise it from its present amount of sixteen million nine hundred eighteen thousand seven hundred ninety-four Euro (EUR 16,918,794.-) to the amount of seventeen million five hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-six Euro (EUR 17,529,866.-) as per art. 2.7.6. of the shareholder's agreement.

Subscription of the new shares

The new shares have been subscribed as follows:

- one thousand two hundred thirty-two (1,232) Ordinary Shares («C Shares») by the company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
- sixty-four (64) Redeemable Shares («A shares») and sixty-four (64) Ordinary Shares («B shares») by Mr. Luigi Bellet, trader, residing in Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italy,
- sixty-four (64) Redeemable Shares («A shares») and sixty-four (64) Ordinary Shares («B shares») by the company MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., having its registered office at Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italy,

- sixty-four (64) Redeemable Shares («A shares») and sixty-four (64) Ordinary Shares («B shares») by the company CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, having its registered office at Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italy,

- four hundred (400) Redeemable Shares («A shares») and four hundred (400) Ordinary Shares («B shares») by the company E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, having its registered office at Via Torino 38, 00184 Rome, Italy,

- ninety-six (96) Redeemable Shares («A shares») and ninety-six Ordinary Shares («B shares») by the company INARCASSA CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA PER GLI INGEGNERI ED ARCHITETTI LIBERI PROFESSIONISTI, having its registered office at Via Salaria 229, 00199 Rome, Italy,

- one hundred twenty-eight (128) Redeemable Shares («A shares») and one hundred twenty-eight (128) Ordinary Shares («B shares») by the company KABELLA INVESTING CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- eighty (80) Redeemable Shares («A shares») and eighty (80) Ordinary Shares («B shares») by the company OPULENT HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Tortola, British Virgin Islands,

- sixty-four (64) Redeemable Shares («A shares») and sixty-four (64) Ordinary Shares («B shares») by the company SELVA S.A., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- thirty-two (32) Redeemable Shares («A shares») and thirty-two (32) Ordinary Shares («B shares») by the company SIREFID S.p.A., a company incorporated under the Italian law, having its registered office at Corso Matteotti 1, Milano, Italy,

- one hundred sixty (160) Redeemable Shares («A shares») and one hundred sixty (160) Ordinary Shares («B shares») by the company S.I.SV.EL. S.p.A., company incorporated under the Italian law, having its registered office at Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italy,

- eighty (80) Redeemable Shares («A shares») and eighty (80) Ordinary Shares («B shares») by the company MENDEL S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription detailed here before, the amount of seven thousand three hundred ninety-two Euro (EUR 7,392.-) as well as the amount of six hundred eleven thousand seventy-two Euro (EUR 611,072.-) as a share premium.

VI.- Following the abovementioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides, in accordance with article 11 of the articles of incorporation, to adapt the two first paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 5. Share capital. (paragraphs 1 and 2.) The Company has an issued capital of three hundred seventy-two thousand three hundred thirty-two Euro (EUR 372,332.-) divided into one hundred eighty-six thousand one hundred sixty-six (186,166) shares, comprising:

i) fifty-one thousand two hundred sixty-two (51,262) Redeemable Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («A shares»);

ii) sixty-seven thousand four hundred fifty-two (67,452) Ordinary Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («B shares»);

iii) sixty-seven thousand four hundred fifty-two (67,452) Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of seventeen million five hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-six Euro (EUR 17,529,866.-) on the A Shares.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre,

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société anonyme ABSOLUTE VENTURES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.021,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une résolution prise en date du 2 mai 2006 relative à une augmentation de capital dans la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à cinquante millions deux cent mille Euros (EUR 50.200.000,-), divisé en cent mille (100.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 496,-), cent mille (100.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et cent mille (100.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

III.- Que le capital social émis de la société est de trois cent soixante-quatre mille neuf cent quarante Euros (EUR 364.940,-), divisé en cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante (182.470) Actions, comprenant:

- i) cinquante mille et trente (50.030) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);
- ii) soixante-six mille deux cent vingt (66.220) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);
- iii) soixante-six mille deux cent vingt (66.220) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de seize millions neuf cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 16.918.794,-) ont été payées sur les Actions A.

IV.- Que l'article cinq des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions A, B et C, avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

V.- Que par résolution adoptée en date du 2 mai 2006, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de sept mille trois cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 7.392,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trois cent soixante-quatre mille neuf cent quarante Euros (EUR 364.940,-) à un montant de trois cent soixante-douze mille trois cent trente-deux Euros (EUR 372.332,-) par l'émission de:

- mille deux cent trente-deux (1.232) Actions Rachetables («Actions A») d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 496,-) chacune;

- mille deux cent trente-deux (1.232) Actions Ordinaires («Actions B») d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune;

- mille deux cent trente-deux (1.232) «Actions C» d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de six cent onze mille soixante-douze Euros (EUR 611.072,-) pour l'augmenter de son montant actuel de seize millions neuf cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 16.918.794,-) au montant de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent soixante-six Euros (EUR 17.529.866,-) conformément à l'article 2.7.6 de la convention d'actionnaires

Souscription des nouvelles actions

Les nouvelles actions ont été souscrites de la manière suivante:

- mille deux cent trente-deux (1.232) «Actions C» par la société ABSOLUTE VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- soixante-quatre (64) Actions Rachetables («Actions A») et soixante-quatre (64) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Luigi Bellet, commerçant, demeurant à Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italie,

- soixante-quatre (64) Actions Rachetables («Actions A») et soixante-quatre (64) Actions Ordinaires («Actions B») par la société MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., ayant son siège social à Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italie,

- soixante-quatre (64) Actions Rachetables («Actions A») et soixante-quatre (64) Actions Ordinaires («Actions B») par la société CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, ayant son siège social à Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italie,

- quatre cents (400) Actions Rachetables («Actions A») et quatre cents (400) Actions Ordinaires («Actions B») par la société E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, ayant son siège social à Via Torino 38, 00184 Rome, Italie,

- quatre-vingt-seize (96) Actions Rachetables («Actions A») et quatre-vingt-seize (96) Actions Ordinaires («Actions B») par la société INARCASSA CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA PER GLI INGEGNERI ED ARCHITETTI LIBERI PROFESSIONISTI, ayant son siège social à Via Salaria 229, 00199 Rome, Italie,

- cent vingt-huit (128) Actions Rachetables («Actions A») et cent vingt-huit (128) Actions Ordinaires («Actions B») par la société KABELLA INVESTING CORP., une société établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

- quatre-vingt (80) Actions Rachetables («Actions A») et quatre-vingt (80) Actions Ordinaires («Actions B») par la société OPULENT HOLDINGS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

- soixante-quatre (64) Actions Rachetables («Actions A») et soixante-quatre (64) Actions Ordinaires («Actions B») par la société SELVA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- trente-deux (32) Actions Rachetables («Actions A») et trente-deux (32) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien SIREFID S.p.A., avec siège social à Corso Matteotti 1, Milan, Italie,

- cent soixante (160) Actions Rachetables («Actions A») et cent soixante (160) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien S.I.SV.EL. S.p.A, avec siège social à Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italie,

- quatre-vingt (80) Actions Rachetables («Actions A») et quatre-vingt (80) Actions Ordinaires («Actions B») par la société MENDEL S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription détaillée ci-avant le montant de sept mille trois cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 7.392,-) ainsi que le montant de six cent onze mille soixante-douze Euros (EUR 611.072,-) à titre de prime d'émission.

VI.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 11 des statuts de faire adapter les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. (Alinéas 1^{er} et 2.) La société a un capital émis de trois cent soixante-douze mille trois cent trente-deux Euros (EUR 372.332,-), divisé en cent quatre-vingt-six mille cent soixante-six (186.166) actions, comprenant:

i) cinquante et un mille deux cent soixante-deux (51.262) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);

ii) soixante-sept mille quatre cent cinquante-deux (67.452) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);

iii) soixante-sept mille quatre cent cinquante-deux (67.452) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent soixante-six Euros (EUR 17.529.866,-) ont été payées sur les Actions A.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 septembre 2006, vol. 362, fol. 62, case 10. – Reçu 6.184,64 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 octobre 2006.

H. Beck.

(114418.3/201/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 octobre 2006.

H. Beck.

(114419.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 69.448.

Im Jahre zweitausendsechs, am neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Belvaux, handelnd für seinen verhinderten Kollegen Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven, letztgenannter ist der Bewahrer gegenwärtiger Urkunde.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ACTIVEST LUX KEY FUND (die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 69.448, zu einer weiteren außerordentliche Hauptversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 28. April 1999 gegründet, welche im Mémorial C, Nummer 372 vom 25. Mai 1999 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals gemäß notarieller Urkunde vom 21. Januar 2004 geändert, welche im Mémorial C, Nummer 175 vom 12. Februar 2004 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Hans Karl Kandlbinder, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Grafing bei München, in seiner Eigenschaft als Administrateur-Délégué der Gesellschaft, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Kerstin Gehlen, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marion Dichter, Privatbeamtin, wohnhaft in Schweich.

Es ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft.

2. Bestimmung eines Liquidators sowie seiner Befugnisse und dessen Vergütung.

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Die Einberufung zu dieser Hauptversammlung wurde am 28. August 2006 und am 13. September 2006 im Mémorial sowie in folgenden Tageszeitungen veröffentlicht: Luxemburger Wort, Börsen-Zeitung.

VI. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 1.507.748,853 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, 2.046 Aktien in dieser Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

V. Eine erste Generalversammlung, einberufen durch die im Protokoll der Generalversammlung angegebenen Vorladungen, mit derselben Tagesordnung, welche abgehalten wurde am 24. August 2006 konnte nicht rechtsgültig abstimmen mangels fehlenden Quorums.

Gemäss den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über Handelsgesellschaften kann die gegenwärtige Generalversammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner letzten Fassung (das «Gesetz über Handelsgesellschaften») und gemäß den Bestimmungen der Satzung, die Gesellschaft mit Wirkung zum 29. September 2006 aufzulösen.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., vertreten durch Ulrich L. Binninger, wohnhaft in Strassen, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator wird mit den weitestgehenden, für die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144bis 148bis des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgesehen. Überdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Hauptversammlung ausüben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (*privilèges*), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Hinderungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Er kann, unter seiner Verantwortung, einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Zeitraum dieser Übertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

Der Liquidator wird für seine Funktion keine Vergütung erhalten.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Hauptversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben dieselben mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dr. H.K. Kandlbinder, K. Gehlen, M. Dichter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, vol. 155S, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(11911.3/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 67.082.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(111593.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

SP RACING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R. C. Luxembourg B 120.325.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Sébastien Pourcel, sportif, demeurant à F-13220 Châteauneuf Les Martigues, 33, Lou-Troucas, B1;
- 2.- Monsieur Roger Pourcel, manager sportif, demeurant à F-13220 Châteauneuf Les Martigues, 33, Lou-Troucas, B1;
- 3.- Madame Janique Corachan, fonctionnaire, épouse de Monsieur Roger Pourcel, demeurant à F-13220 Châteauneuf Les Martigues, 33, Lou-Troucas, B1, ici représentée par Monsieur Roger Pourcel, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SP RACING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de la carrière sportive de pilotes.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de juin en 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Sébastien Pourcel, prénommé, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2.- Monsieur Roger Pourcel, prénommé, une action	1
3.- Madame Janique Corachan, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

106106

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Sébastien Pourcel, sportif, né à Martigues (France), le 11 février 1985, demeurant à F-13220 Châteauneuf Les Martigues, 33, Lou-Troucas, B1;
- b) Monsieur Roger Pourcel, manager sportif, né à Aubagne (France), le 9 octobre 1961, demeurant à F-13220 Châteauneuf Les Martigues, 33, Lou-Troucas, B1;
- c) Madame Janique Corachan, fonctionnaire, épouse de Monsieur Roger Pourcel, née à Martigues (France), le 9 décembre 1963, demeurant à F-13220 Châteauneuf Les Martigues, 33, Lou-Troucas, B1.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Sébastien Pourcel, prénommé et Monsieur Roger Pourcel, prénommé, ici présents et Madame Janique Corachan, prénommé, ici représentée par Monsieur Roger Pourcel, prénommé, agissant en vertu de la précitée procuration se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Sébastien Pourcel, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Pourcel, R. Pourcel, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2006, vol. 920, fol. 86, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2006.

F. Kessler.

(11971.3/219/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

**GRESHAM BOREHAMWOOD IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPA BOREHAMWOOD IP).
Share capital: GBP 914,980.-.**

Registered office: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 104.780.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of September,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary meeting of the sole shareholder of EUROPA BOREHAMWOOD IP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.780 (the Corporation), incorporated on December 8, 2004, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 203 dated March 7, 2005. The articles of incorporation of the Corporation (the Articles of Incorporation) have been amended for the last time on July 27, 2005, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1283 dated November 28, 2005.

GRESHAM REAL ESTATE FUND II L.P., a limited partnership registered in Jersey with number 558 and, whose principal place of business is at P.O. Box 490, 2-6 Church Street, St. Helier, Jersey JE4 9WB, acting through its general partner GRESHAM II GP LIMITED a company incorporated in Jersey with company number 88948 and, whose registered office is at P.O. Box 641, 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, here represented by M^e Marieke Kernet, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on September 29th, 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:
I. GRESHAM REAL ESTATE FUND II L.P. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. The agenda of the meeting is the following:

1. amendment of the name of the Corporation into GRESHAM BOREHAMWOOD IP, S.à r.l. and in consequence amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation of the Corporation; and

2. miscellaneous.

III. the entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to record that:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Corporation into GRESHAM BOREHAMWOOD IP, S.à r.l. and in consequence to amend Article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2. Denomination.** The Company will exist under the denomination of GRESHAM BOREHAMWOOD IP, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich,

A comparu:

pour une assemblée extraordinaire de l'associé unique de EUROPA BOREHAMWOOD IP, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.780 (la Société), constituée en date du 8 décembre 2004 suivant acte Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 203 en date du 7 mars 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1283 en date du 28 novembre 2005.

GRESHAM REAL ESTATE FUND II L.P., une société en commandite (limited partnership) enregistrée à Jersey sous le numéro 558 et dont le lieu principal d'activité est à P.O. Box 490, 2-6 Church Street, St, Helier, Jersey JE4 9WB, agissant par son associé commandité (general partner) GRESHAM II GP LIMITED une société constituée à Jersey sous le numéro de société 88948 et dont le siège social est à P.O. Box 641, 1 Seaton Place, St, Helier, Jersey JE4 8YJ, ici représentée par M^e Marieke Kernet, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 29 septembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. GRESHAM REAL ESTATE FUND II L.P. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. changement de la dénomination de la Société en GRESHAM BOREHAMWOOD IP, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société; et

2. divers.

III. L'entièreté du capital social étant dûment représenté à cette assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en GRESHAM BOREHAMWOOD, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'Article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Dénomination.** La Société existera sous la dénomination de GRESHAM BOREHAMWOOD, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société est estimé à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kernet, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 octobre 2006, vol. 470, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(114376.3/5770/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**GRESHAM BOREHAMWOOD IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPA BOREHAMWOOD IP).**

Capital social: GBP 914.980,-.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 104.780.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(114379.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Share capital: EUR 31,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.713.

In the year two thousand and six, on the fifth of October,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 90 713, incorporated by a notarial deed on December 27, 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 171 of February 18, 2003. The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed on July 31, 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 983 of September 24, 2003.

The meeting is opened at 9.00 a.m. with Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Schockert, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the Extraordinary General Meeting has the following agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each, by payment in cash of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) up to one hundred eighty-one thousand euros (EUR 181,000.-) by the issue of one thousand five hundred (1,500) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-one thousand euros (EUR 181,000.-) represented by one thousand eight hundred ten (1,810) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

II.- That all the shareholders present or represented, the proxyholders of shareholders represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list; this attendance list, after having been duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the members of the committee; shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Shall also remain attached the proxies of the shareholders represented after having been signed ne varietur by the appearing persons.

III.- That pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is duly constituted and can therefore validly deliberate upon the following agenda:

The Extraordinary General Meeting of the shareholders, after duly considering the items on the agenda, unanimously resolves:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company capital from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares of one hundred euros (EUR

100.-) each, by payment in cash of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) up to one hundred eighty-one thousand euros (EUR 181,000.-) by the issue of one thousand five hundred (1,500) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The minority shareholder waiving its preferential subscription right, the one thousand five hundred (1,500) shares are subscribed by SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs Ute Bräuer, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

All the issued shares are fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company now reads as follows:

«**Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-one thousand euros (EUR 181,000.-) represented by one thousand eight hundred ten (1,810) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 3,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hartd, inscrite avec le registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 713, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 171 du 18 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date 31 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 983 du 24 septembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Véronique Schockert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune par paiement en numéraire de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art.5.** Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) représenté par mille huit cent dix (1.810) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir dûment délibéré sur les points de l'ordre du jour, prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune par paiement en numéraire de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

L'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel, les mille cinq cents (1.500) actions sont souscrites par SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Ute Bräuer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur susmentionné par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article cinq (5), premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) représenté par mille huit cent dix (1.810) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, Y. Gabriel, V. Schochert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2006, vol. 438, fol. 43, case 9. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114420.3/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114421.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

MASTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 77.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2006

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach (L), demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour MASTAR INVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114328.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

HAZEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 79.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2006

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 31 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach (L), demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour HAZEL HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114332.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

JJL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 120.320.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Lincoln Wong, director, residing at Apt. 1006, No 1 Lane 50, Xincun Road Shanghai, China, here represented by Mr Vittorio Castellani Pastoris, employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow money in any form and may give security for any borrowings. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may, however, participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always within the limits established by article 209 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name JJL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) units of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 2003.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) units representing the capital have been entirely subscribed by Mr Lincoln Wong, pre-named, and fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Edmond Ries, residing at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Claude Schmitz, residing at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Guy Hornick, residing at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two of its managers.

2) The Company shall have its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Lincoln Wong, directeur, demeurant à Apt. 1006, N° 1 Lane 50, Xincun Road Shanghai, China, ici représenté par Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination JjL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.
La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par M. Lincoln Wong, prénommé, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Edmond Ries, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Claude Schmitz, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 11A, boulevard prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Castellani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 81, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

(111940.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

LUDOVICUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 110.561.

L'an deux mille six, le treize octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUDOVICUS INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous forme d'une société civile sous la dénomination de LUDOVICUS INVESTMENT, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 155 du 10 mars 1999, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Elvinger, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1479 du 30 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 110.561, au capital social de cent mille quinze euros (EUR 100.015,-), représenté par quarante mille trois cent cinquante-trois (40.353) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding LUDOVICUS INVESTMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding LUDOVICUS INVESTMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, P. Ceccotti, I. Schul, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

E. Schlessner.

(114723.3/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

DIANTHUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 83.026.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111732.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 70.657.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(111594.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

HT-LUX, ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 18.517.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(111595.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ALBION CAPITAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.791.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour ALBION CAPITAL CORPORATION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(111600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ETERNITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 111.023.

L'an deux mille six, le treize octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ETERNITY MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous forme d'une société civile sous la dénomination de ETERNITY MANAGEMENT, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 154 du 10 mars 1999, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Elvinger, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 164 du 24 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.023, au capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille quatre cent vingt-quatre (2.424) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding ETERNITY MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding ETERNITY MANAGEMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, P. Ceccotti, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

E. Schlessler.

(114676.3/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

AXAFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 77.322.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour AXAFIL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(111601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

106119

DIVONNE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 89.187.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour DIVONNE PROPERTIES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(111604.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ZURIEL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
H. R. Luxembourg B 46.946.

AUSZUG

Die außerordentliche Generalversammlung vom 22. August 2006 hat einstimmig entschieden den Verwaltungsrat und den Abschlussprüfer bis zur Hauptversammlung 2011 wie folgt zu ernennen:

1. Verwaltungsrat:

- Herr Fernand Sassel, expert-comptable, geboren am 16. April 1959 in Clervaux, geschäftsansässig in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Herr Romain Zimmer, expert-comptable, geboren am 14. März 1959 in Pétange, geschäftsansässig in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Herr Reinhard Kippel, Kaufmann, geboren in D-Lahr am 22. Juli 1954, wohnhaft in 9 Akazienweg, D-77955 Ettenheim.

2. Abschlussprüfer: Die Gesellschaft LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, geschäftsansässig in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Luxembourg, den 22. August 2006.

ZURIEL S.A.

F. Sassel

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111659.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

**GDI INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. KINGCUP INVEST S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.757.

L'an deux mille six, le vingt et un septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KINGCUP INVEST S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.757, constituée suivant acte reçu le 31 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 80 du 12 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en GDI INVEST S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} statuts.

3.- Transfert du siège social de la société de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

4.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la société en GDI INVEST S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GDI INVEST S.A.»

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, R. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

(114679.3/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**GDI INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. KINGCUP INVEST S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.757.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44241 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

J. Elvinger.

(114683.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

DIANTHUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 83.026.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111731.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

URBASA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.018.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour URBASA SICAV

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G.M. Prantzios / M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(111738.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.789.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

(111735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

FIDELIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 94.776.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(111747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

FIJI WATER COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.000.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 103.973.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111749.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.058.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(111752.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ACTIV'INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 66.828.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2006

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 28 septembre 2006, de MARBLEDEAL LIMITED de son mandat de commissaire aux comptes.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet rétroactif au 28 septembre 2006, à la fonction de commissaire aux comptes, la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114476.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**LUXCUSTOMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IPS-LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 44.650.

L'an deux mille six, le treize octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Caporali, commerçant, demeurant à L-4883 Lamadelaine, 29, rue du Moulin,
- 2.- Monsieur Carlos Manuel Ribeiro Duarte, employé, demeurant à L-4873 Lamadelaine, 4, avenue de la Gare,
- 3.- Madame Viviane Rausch, sans état, épouse de Monsieur Livio Caporali, demeurant à L-4883 Lamadelaine, 29, rue du Moulin,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Suite à des cessions de parts datées du 24 mars 2005 et du 27 septembre 2005, Monsieur Alain Caporali, Monsieur Carlos Manuel Ribeiro Duarte et Madame Viviane Rausch, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IPS-LUX, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 22 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 476 du 13 octobre 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 44.650.

2. Les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) est actuellement de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

3. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans émission de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée moyennant apport en espèces de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), de sorte que ladite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

4. Les associés décident de fixer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes à cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

Dès lors, le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

5. Ensuite, les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en LUXCUSTOMS, S.à r.l.

6. Les associés décident de changer l'objet social de la société, lequel sera dorénavant le suivant:

«La société a pour objet la vente en gros et en détail d'appareils électriques, d'accessoires électriques, d'outillage et de matériel pour garages, ainsi que la mise en location de véhicules automoteurs.

La société peut faire toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Elle est également autorisée à prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés à objet similaire ou analogue et à créer des filiales.»

7. Les associés décident ensuite unanimement de transférer le siège social de la société à L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

8. Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui devraient devenir associés par la suite d'une société à responsabilité limitée sous le nom de LUXCUSTOMS, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la vente en gros et en détail d'appareils électriques, d'accessoires électriques, d'outillage et de matériel pour garages, ainsi que la mise en location de véhicules automoteurs.

La société peut faire toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Elle est également autorisée à prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés à objet similaire ou analogue et à créer des filiales.

Art. 3. Le siège de la société se trouve à Mamer. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle ne peut être dissoute que de l'accord unanime de tous les associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain Caporali, commerçant, demeurant à L-4883 Lamadelaine, 29, rue du Moulin, quarante-cinq parts sociales	45
2.- Monsieur Carlos Manuel Ribeiro Duarte, employé, demeurant à L-4873 Lamadelaine, 4, avenue de la Gare, quarante-cinq parts sociales	45
3.- Madame Viviane Rausch, sans état, demeurant à L-4883 Lamadelaine, 29, rue du Moulin, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Le capital social pourra être augmenté ou réduit, la deuxième possibilité étant cependant limitée par le minimum fixé par la loi. La décision d'augmentation ou de réduction du capital sera prise par l'assemblée générale, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession ne peut se faire à des tiers que du consentement donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de cession autorisée à un tiers, le ou les autres associés ont un droit de préférence à prix égal par rapport à tout tiers.

Toutes les cessions de parts doivent être constatées par écrit dans un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié.

Art. 8. Les associés peuvent consentir des avances en compte courant à la société. En cas de liquidation de la société, les comptes existant entre la société et les associés seront liquidés par préférence.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, qui seront nommés par les associés, pour une durée illimitée.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et toutes les opérations relatives à son objet et rentrant plus spécialement dans son domaine particulier.

Le ou les gérants peuvent nommer un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager la société avec l'accord d'un gérant.

Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement à la société. Ils seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Les décisions sont prises valablement que pour autant qu'elles ont été adoptées à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Le décès d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si cet associé devait céder une partie de toutes les parts qu'il détiendrait à un ou des tiers, et si un des associés devait ensuite décéder, les héritiers ou les bénéficiaires d'institution testamentaire de l'associé décédé, qui n'auront pas été agréés et qui n'auront pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, ont l'obligation de céder, sur demande de la société, les parts dont ils héritent ou bénéficient soit à la société elle-même, soit à un tiers désigné par elle. Cette demande devra leur être présentée au plus tard dans le délai de trois mois à partir du décès de l'associé.

A défaut d'une telle demande, ils pourront provoquer la mise en liquidation anticipée de la société au plus tôt trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants et notifiées aux associés par lettre recommandée.

En aucun cas, les associés, leur veuve ou leurs héritiers n'ont le droit de faire apposer des scellés ou de procéder à un inventaire judiciaire ou à toutes autres mesures pouvant entraver la marche de la société.

Art. 13. Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base des bilans des trois dernières années, et si la société ne compte pas trois années d'existence, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

Art. 14. Les associés s'interdisent de faire pour leur compte personnel au Grand-Duché de Luxembourg des opérations qui rentrent dans l'objet de la société ainsi que de s'intéresser directement ou indirectement dans des affaires similaires ou existantes tantes ou à créer et qui pourraient directement ou indirectement porter un préjudice quelconque à la société.

Art. 15. Un bilan ainsi qu'un compte de pertes et profits sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de 5% pour la constitution d'un fond de réserve est obligatoire. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint 10% du capital social.

Pour le surplus, le bénéfice net est réparti entre les associés au prorata de leurs parts sociales. Le bénéfice pourra cependant aussi être réintégré partiellement ou entièrement dans le capital de la société sur décision des associés statuant autant à la majorité requise pour la modification des statuts.

Art. 16. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la société. Tout associé peut également à tout moment inspecter tous les documents et les papiers de la société.

Art. 17. Tout associé peut à tout moment se retirer de la société moyennant un préavis de trois mois à adresser par lettre recommandée au gérant administratif. Celui-ci doit alors convoquer une assemblée générale extraordinaire des associés dans la quinzaine du préavis.

Cette assemblée générale extraordinaire décide de l'unanimité, soit de la reprise des parts sociales de l'associé sortant, soit de la substitution par un tiers. En cas de désaccord sur ce point, la société entre en liquidation.

Art. 18. En cas de liquidation de la société, elle sera faite conjointement par les gérants. En cas de décès de l'une de ces personnes ou en cas de désaccord, la liquidation sera faite par un liquidateur nommé par le tribunal de commerce de Luxembourg sur simple requête lui présentée.

Dans l'hypothèse où la liquidation a été provoquée par un des associés, le ou les autres associés auront un droit de préemption sur le fond de commerce de la société, par préférence à tous autres amateurs et à prix égal.

Art. 19. Les associés s'engagent, même après leur sortie de la société, à ne se servir en aucun cas du nom de LUXCUSTOMS, S.à r.l.

Art. 20. Toutes les questions non prévues par les présents statuts seront régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés ainsi que par les textes modificatifs.»

9. Ensuite, les associés décident de nommer Monsieur Alain Caporali, prénommé, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Caporali, C. M. Ribeiro Duarte, V. Rausch, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

E. Schlessner.

(114700.3/227/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**LUXCUSTOMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IPS-LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 44.650.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

E. Schlessner.

(114701.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.359.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(111753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

IMMEUBLES PLACE D'ARMES, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 52.403.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 juin 2006

Résolution

L'assemblée décide:

La nomination de M. Gilles Apel, demeurant à L-5412 Canach, 8, rue Scheuerhof, nouvel administrateur, en remplacement de Mme Doris Cavallaro, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

La reconduction des mandats des administrateurs de M. René Moris et Mme Carla Machado jusqu'à l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 juin 2006.

R. Moris

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114244.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

106125

R.A.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.047.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BV06581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signatures

(111754.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ENVIRO SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 248.000,-.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 10.747.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111755.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

AGHARTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.136.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111757.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Visua.net, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 88.679.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 2. Oktober 2006 in Luxemburg

Herr Klaus-Dieter Thoma, Dipl.-Betriebswirt, wohnhaft in D-44797 Bochum, Kemnader Str. 337, beabsichtigt alle 100 Anteile der Gesellschaft an die Gesellschaft AURIGA S.A. mit Sitz in Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, eingetragen in «The General Public Registry Directorate, Card No. 368606, Doc. 33959, Panama City», abzutreten. Hierzu wurde ihm von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt.

Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

AURIGA S.A.	100 Anteile
Total	100 Anteile

Der Rücktritt von Herrn Klaus-Dieter Thoma als Geschäftsführer wird einstimmig angenommen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig als neuen Geschäftsführer mit alleiniger Zeichnungsvollmacht zu ernennen:

Kristian Groke, Expert-Comptable, geb. am 1. April 1964 in Hamburg (D), wohnhaft in 10, rue Dicks, L-5521 Remich.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2006.

Visua.net, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111784.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

106126

BECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.166.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(111758.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

JOCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 59.431.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOCO PROMOTIONS S.A.

Signatures

(111759.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

PIERJET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.586.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur André Wilwert, Administrateur,
- Monsieur Edgar Schöpf, Administrateur,
- Monsieur Gérard Matheis, Administrateur,
- Monsieur Jean Fell, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour PIERJET INVESTMENTS S.A.

E. Schöpf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111788.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.071.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 1^{er} janvier 2004 entre:
Société domiciliée: EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 67 071.

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 7 août 2006.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114685.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

106127

DIE BRILLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 7-9, rue de Trèves.
H. R. Luxemburg B 94.005.

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren:

- Abberufung von der technischen Geschäftsführerin Frau Esther Becker, wohnhaft in der Dorfstraße 46, 56290 Eveshausen.

Leipzig, den 9. Oktober 2006.

B. Breuer.

Köhl, den 6. Oktober 2006.

J. Breuer.

Trier, den 19. September 2006.

Ph. Breuer.

Trier, den 19. September 2006.

C. Breuer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111789.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

OXBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.481.

Veillez, s'il vous plaît, noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour OXBRIDGE HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111790.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

LIBREFEU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R. C. Luxembourg B 84.605.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 2006

Présents: Freddy Bracke, Administrateur

Anne-Marie Grieder, Administrateur

ANZIO S.A., Administrateur

Représentée par Freddy Bracke et Anne-Marie Grieder, Administrateurs

La séance est ouverte à 14 heures avec comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social, du 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 9, rue de Saint-Hubert, L-1744 Luxembourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.15 heures.

ANZIO S.A.

Administrateur

A.-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114361.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

106128

ABICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.916.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sous seing privé tenue en date du 22 mai 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Schaeffer

Notaire

(111890.3/5770/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

MERRILL LYNCH GLOBAL INVESTMENT SERIES, Fonds Commun de Placement,

Le règlement de gestion daté du 29 septembre 2006 entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour la société

Signature

(111968.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

WEXFORD HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 99.556.

RECTIFICATIF

Extrait du livre des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2006

L'Assemblée Générale a pris la décision suivante:

rectifier l'erreur survenue dans la version anglaise des statuts de la société, sur la période des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes qui auraient dû être élu pour la période débutant au jour de la constitution et s'arrêtant en 2008 comme indiqué dans la version française et non pas jusqu'en 2005 comme indiqué dans la version anglaise.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Copie conforme du livre des procès verbaux

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

N. Korogjannakis

Le Membre du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114410.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.
